
IV. Rapport de gestion

1 | Commentaires sur l'activité commerciale

Les défis géopolitiques et économiques observés en 2022 se sont poursuivis en 2023 avec toutefois une stabilisation de l'inflation et des prix de l'énergie. Les mesures prises par la Banque centrale européenne, combinées à une politique monétaire plus stricte, ont contribué à ramener la stabilité dans la zone euro. Ces conditions ont eu un impact positif sur les résultats du groupe Degroof Petercam.

Tous les métiers du groupe que sont le Private Banking, l'Institutional Asset Management, l'Asset Services et l'Investment Banking ont permis de générer de solides résultats, renforcés par une augmentation des revenus principalement liés à la hausse de la marge d'intérêt. Le modèle intégré de Degroof Petercam a permis de garantir la résilience du groupe et de réaliser un produit net bancaire de 579 millions d'euros, soit une augmentation de 4% par rapport à 2022. Les actifs de la clientèle ont été positivement influencés par des conditions de marché favorables, avec un niveau global établi en fin d'année à 74,3 milliards d'euros en hausse de 5% par rapport aux chiffres de clôture de l'année précédente.

1.1 Différents métiers à contribution du groupe

Le **Private Banking** a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam avec des revenus opérationnels en progression par rapport à l'année précédente, contribuant à hauteur de 51% aux revenus totaux du groupe. Cette performance a été rendue possible grâce à une augmentation de la marge d'intérêt ainsi que des commissions en légère hausse avec un impact marché positif. En ce qui concerne les crédits, le portefeuille a diminué de près de 10% par rapport à fin 2022, l'activité impacté de la hausse des taux. Les revenus liés à l'activité Private Equity terminent en légère baisse. Bien que les commissions soient en légère progression par rapport à 2022, l'année dernière avait été impactée par un dividende exceptionnel perçu de l'un de nos fonds.

L'**Institutional Asset Management** a bouclé l'exercice avec une baisse de revenus de 3% par rapport à l'année précédente, tout en contribuant à hauteur de 21% aux revenus totaux du groupe en fin d'année. L'évolution des revenus est principalement liée à un mix de produits moins favorable reflétant une part plus importante de produits obligataires que de produits actions.

L'**Asset Services** continue d'être un contributeur solide au produit net bancaire, et un rouage important du modèle intégré du groupe. Les revenus opérationnels de l'activité Asset Services ont progressé de 3% par rapport à l'année précédente, contribuant à 14% des revenus totaux.

En 2023, l'**Investment Banking** termine l'année en légère baisse par rapport au niveau exceptionnel de 2022, et contribue à hauteur de 14% aux revenus totaux du groupe. L'activité Global Markets enregistre une contraction de 5% de ses revenus opérationnels, qui s'explique par l'activité record sur les dérivés et les plans d'intéressement enregistrées en 2022 et par une légère baisse du volume buy-side observée en 2023, partiellement compensée par une activité equity sell-side en progression. Le métier Corporate Finance présente des revenus opérationnels inférieurs de 10% par rapport à l'année dernière, une année 2022 marquée par d'importants volumes de mandats en fusions et acquisitions.

1.2 Migration informatique

L'année 2023 a été marquée par la mise en production de notre nouveau Core Banking system et Portfolio Management System (en Belgique). Comme toute opération de cette envergure, le lancement a été suivi d'une phase de stabilisation permettant d'améliorer l'expérience utilisateur et l'efficacité opérationnelle de la nouvelle plateforme. Cette migration vers un nouveau système informatique marque une nouvelle étape importante de notre transformation technologique, qui permettra au groupe de fournir à sa clientèle des services plus efficaces, plus complets et plus diversifiés. Afin de poursuivre l'optimisation des services que nous offrons à nos clients, nous avons également mis en place un nouvel outil de gestion de la relation client (CRM). Le nouvel environnement informatique, combiné à notre nouvel outil de gestion de la relation client, facilitera l'adoption d'innovations technologiques et soutiendra davantage notre stratégie commerciale et nos ambitions de croissance.

1.3 Changement d'actionariat

2023 fut marqué par l'annonce le 3 août d'un accord signé entre CA Indosuez Wealth Management et Degroof Petercam en vue d'une prise de participation majoritaire d'Indosuez Wealth Management dans Banque Degroof Petercam. L'accord sera réalisé en partenariat avec CLdN, actionnaire de référence de Degroof Petercam, qui maintiendra à la clôture de l'accord une participation d'environ 20% du capital.

L'alliance entre Degroof Petercam et le groupe Indosuez Wealth Management formerait un leader international de la gestion de fortune, capitalisant sur les facteurs de croissance au niveau mondial et se positionnant comme un acteur de premier plan sur le marché européen.

La clôture de l'opération entre Indosuez Wealth Management et Degroof Petercam est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes. La transaction devrait être finalisée mi 2024.

2 | Commentaires sur les comptes consolidés

A la fin de l'exercice 2023, le bénéfice net consolidé s'est établi à 56,3 millions d'euros, par rapport à 76,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. D'une part, l'exercice 2023 démontre un résultat brut d'exploitation en hausse grâce à une augmentation de la marge d'intérêt dans un environnement de taux d'intérêt positif partiellement compensé par une baisse des revenus nets de commissions et une croissance

des frais de personnel (principalement l'augmentation des effectifs et l'inflation).

D'autre part, la baisse des résultats nets s'explique par des éléments non récurrents dont principalement les coûts exceptionnels encourus à la suite de l'exercice stratégique lancé pour revoir la composition de l'actionnariat du groupe et par une augmentation de la charge fiscale.

Le résultat global consolidé a affiché un résultat de 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2023, en ligne avec l'année précédente. Ce résultat s'établit en ajoutant au résultat net le total des autres éléments du résultat global. L'évolution des autres éléments du résultat global se situe essentiellement au niveau de l'effet des réévaluations des conditions de marché des plans de pension et des réévaluations 'other comprehensive income' (en abrégé OCI) du portefeuille obligataire 'Hold to collect and sell' (en abrégé HTCS).

La marge nette d'intérêt, y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers a continué à augmenter, principalement en raison des nouvelles hausses des taux d'intérêt du marché pilotées par la Banque centrale européenne.

Le résultat net des commissions est en retrait en 2023 comparé à l'année précédente. La baisse des commissions de gestion et d'administration s'explique principalement par un effet de marché moyen inférieur à celui de l'année dernière. Les activités Investment Banking (global markets et corporate finance) ont également connu des conditions de marché plus difficiles, ce qui a entraîné une baisse des résultats par rapport à l'exercice précédent.

Les autres bénéfices nets d'exploitation sont en recul par rapport à 2022 en raison de certaines dépenses ponctuelles liées à la revue stratégique de l'actionnariat de la banque Degroof Petercam.

Les frais de personnel ont été impactés par l'augmentation du nombre moyen d'ETP et par l'effet de l'inflation en année pleine sur les salaires, ce qui s'est traduit par une augmentation de 22 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Les autres frais généraux et administratifs ont augmenté principalement en raison des coûts informatiques liés aux changements du système bancaire central et à la transformation digitale. En outre, nous enregistrons également une augmentation des taxes bancaires en 2023, car 2022 comprenait un remboursement exceptionnel du passé (6 millions d'euros).

L'amortissement des immobilisations incorporelles a encore diminué par rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû à la fin de l'amortissement du programme digital de la Banque Degroof Petercam en 2022.

Les charges fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente, en partie à cause d'une augmentation des dépenses non déductibles (taxe bancaire belge). En 2022, les charges fiscales ont été positivement impactées par une récupération fiscale unique liée à la liquidation d'une entité pour un montant supérieur à 5 millions.

La tendance à la hausse des autres éléments du résultat global est principalement due à deux facteurs. La nouvelle hausse des taux d'intérêt, combinée à une bonne performance des actifs du plan, a conduit à une nouvelle réduction des engagements au titre des pensions du groupe. Par ailleurs, nous avons observé une augmentation de la juste valeur du portefeuille d'obligations détenu par le groupe et destiné à la collecte et à la vente.

2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2023, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 27.030.797 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 339.183.870 euros, la base du bénéfice à affecter s'élève à 366.214.667 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	27.030.797
+ Report à nouveau	339.183.870
= Bénéfice à affecter	366.214.667
- Affectation aux autres réserves	0
- Dividendes	0
- Primes bénéficiaires	5.094.588
= Bénéfice à reporter	361.120.079

Les fonds propres comptables consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 993,7 millions d'euros ; ce qui représente une hausse de 3,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (56,3 millions d'euros)
- de la distribution (hors-groupe) relative à l'exercice précédent (-62,8 millions d'euros)
- de la réévaluation OCI de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (4,3 millions d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (6,1 millions d'euros)

Les fonds propres réglementaires consolidés s'élèvent à 653,3 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 24,0% au 31 décembre 2023. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - revue annuelle) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2023, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 5,8%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété). La baisse du ratio par rapport à l'an dernier (8,2%) s'explique d'une part par la baisse du résultat de l'exercice, et d'autre part, par des fonds propres plus importants (compte tenu de l'absence de prise en compte de distribution fin 2023).

3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

4 | Détention d'actions propres dans le groupe

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2023, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 50.017.152 euros au 31 décembre 2023.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas varié.

5 | Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement du groupe

Le groupe a poursuivi son programme pluriannuel de transformation IT, visant à moderniser son parc informatique et à fournir aux utilisateurs internes et clients du groupe des outils informatiques modernes et performants.

Le déploiement de la nouvelle plateforme Core Banking System et le Portfolio Management System a été activé le 1er janvier 2023 pour tous les clients de la banque Degroof Petercam en Belgique. L'année 2023 marque ainsi le début de l'exploitation complète de cette nouvelle plateforme qui devrait nous permettre de poursuivre le développement de notre offre digitale, tant pour les clients de la Banque Privée que pour nos clients Institutionnels. Ce projet d'envergure forme le socle sur lequel reposent nos systèmes de gestion d'information. Il s'intègre également avec l'ensemble de nos autres systèmes informatiques. La banque dispose à présent d'un environnement informatique paré pour l'avenir qui va nous permettre de poursuivre notre stratégie commerciale, faciliter l'adoption d'innovations technologiques et soutenir nos ambitions de croissance.

La nouvelle solution groupe de Customer Relationship Management (CRM) pour les clients du Private Banking en Belgique a quant à elle été déployée avec succès en octobre 2023. Elle permet d'encore développer notre offre digitale – avec entre autres fonctionnalités, un onboarding digital autonome pour les nouveaux clients, prévu dès 2024.

L'ensemble de ces programmes de transformation est en outre systématiquement complété par des mesures très strictes de cybersécurité et de protection des données, ainsi que par des plans d'accompagnement et de formations des utilisateurs.

6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les budgets de développement relatifs aux projets réalisés en Finance Target Operating Model (FTOM) ont été activés au cours des années 2018 et 2019. Ce projet majeur est devenu opérationnel depuis le quatrième trimestre 2019 ; ce qui implique l'arrêt de l'activation des nouveaux frais et entraîne l'amortissement des frais activés antérieurement. Le montant net des immobilisés relatifs à FTOM s'élève globalement, à la clôture, à 1,9 millions d'euros.

Les frais de développement des projets réalisés en 2023 n'ont pas été activés et sont inclus dans le résultat net de cette année.

7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été arrêtée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le comité de nomination, le comité de rémunération et les fonctions de contrôle indépendantes.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, le tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le montant total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres
- une rémunération variable n'est pas garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable

8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (obligations, actions) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement d'un éventuel non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité du groupe à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, notamment en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Banque Degroof Petercam met régulièrement à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients et notamment des dossiers crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Banque Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements.

Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

9 Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir le risque de taux des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle. La majorité de ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

A partir de 2022, la banque a utilisé les dispositions en matière de comptabilité de couverture (IAS 39) de juste valeur d'un portefeuille de prêts à taux fixe. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC). De même, la trésorerie du groupe fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où le groupe réalise des opérations dérivés en OTC (Over The Counter) avec sa clientèle et couvre le risque de marché via des opérations dérivés sur les marchés listés et dans une moindre mesure en OTC. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

10 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Dans le contexte particulier de la modification attendue de la structure de l'actionariat de la banque, le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de distribution de dividendes à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2024, et a autorisé la publication des états financiers.

11 Déclaration non-financière

La déclaration non-financière fait l'objet d'un rapport distinct joint au rapport annuel.

12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2023, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Echéance
Mr. Gilles Samyn ◊	★		●		●	★	2024
Mme Nathalie Basyn	●	●					2024
Mr. Hugo Lasat	●	★					2025
Mr. Filip Depaz	●	●					2026
Mme Sabine Caudron	●	●					2025
Mr. Gilles Firmin	●	●					2026
Mr. Jean-Baptiste Douville de Franssu ¹	●			●		●	2025
Mr. Jean-Marie Laurent Josi ²	●		●				2024
Mr. Frank van Bellingen	●			●	●		2027
Mr. Jacques-Martin Philippson	●			●		●	2027
Mr. Yvan De Cock ◊	●		★	●	★		2028
Mr. Thomas Demeure	●		●		●		2025
Mme Sylvie Rémond ◊	●		●	★	●		2026
Mme Tamar Joulia-Paris ³	●						2026

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◊ administrateur indépendant

(1) Le Comité informatique a été supprimé le 1er octobre 2023

(2) Mr Jean-Marie Laurent Josi a quitté le Comité de nomination le 1^{er} octobre 2023.

(3) Mme Tamar Joulia-Paris a quitté le Comité des risques le 1^{er} octobre 2023.

12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil
- les administrateurs non-exécutifs sont majoritaires
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs sont indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2023, le conseil compte toutefois parmi ses membres trois administrateurs indépendants

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale du 23 mai 2023 a décidé de renouveler

- le mandat de Monsieur **Gilles Firmin** en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2026
- le mandat de Madame **Kathleen Ramsey** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025
- le mandat de Monsieur **Yvan De Cock** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant pour une durée de cinq ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028

L'assemblée générale a décidé de confirmer la cooptation et de procéder à la nomination définitive pour un nouveau mandat d'une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2026 de Monsieur **Filip Depaz** en tant qu'administrateur-délégué, ce dernier ayant été nommé provisoirement par cooptation avec effet immédiat par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 octobre 2022.

Le conseil d'administration du 14 septembre 2023 a pris acte de la démission de Monsieur **François Wohrer** en sa qualité d'administrateur-délégué, membre du comité de direction de BDPB avec effet au 11 août 2023. Le mandat d'administrateur de Monsieur **François Wohrer** a quant à lui pris fin le 13 septembre 2023.

Le conseil d'administration du 27 septembre 2023 a également pris acte de la démission de Madame **Kathleen Ramsey** en sa qualité d'administrateur non-exécutif indépendant avec effet au 1^{er} octobre 2023.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2023, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Sylvie Rémond** et Messieurs **Yvan De Cock** et **Gilles Samyn**.

12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 18 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 3, 83° de la Loi bancaire.

Le comité informatique dont la responsabilité consistait à aider le conseil d'administration à promouvoir la vision informatique au sein du groupe et son évolution ainsi qu'à superviser l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le comité de direction a été supprimé le 1er octobre 2023.

12.2.1 Comité d'audit

Membres au 31 décembre 2023

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Thomas Demeure	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers
- au processus d'audit
- au fonctionnement du contrôle interne
- au suivi de la relation avec le commissaire

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, l'élaboration et le suivi du budget et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

12.2.2 Comité des risques

Membres au 31 décembre 2023

Madame Sylvie Rémond	Présidente, administratrice indépendante
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière. Le comité a assisté le conseil dans la définition du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant le respect par le Groupe des politiques approuvées en Conseil.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réglementaire et l'impact des nouvelles réglementations, ainsi que le suivi des plans de remédiation. Le comité a également suivi l'implémentation du cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitants mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), la mise à jour du plan de redressement, les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer et de l'AMLCO (Anti-Money Laundering Compliance Officer).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques de gestion des risques et compliance, les risques ESG, le risque de crédit, la sécurité de l'information et le suivi de l'ALM (Asset & Liability Management).

Le comité des risques a encore traité de façon spécifique des questions d'appétit au risque, de risques opérationnels, de risques juridiques et de risques réglementaires.

12.2.3 Comité de nomination

Membres au 31 décembre 2023

Monsieur Gilles Samyn	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation des genres au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à assurer une représentation équilibrée des genres en fixant un objectif d'1/3 de femmes.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.4 Comité de rémunération

Membres au 31 décembre 2023	
Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Thomas Demeure	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et sur les incitants créés pour la gestion du rendement sur les capitaux employés en tenant compte d'une saine gestion des risques, du niveau de fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe

Dans les matières dans lesquelles il est compétent, le comité de rémunération formule des propositions à l'attention du conseil.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.5 Biographies des administrateurs non-exécutifs

Yvan De Cock

- Président du comité d'audit
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité des risques

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turquie.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité. Il a également été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

Gilles Samyn

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de nomination
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Gilles Samyn** dispose d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis son expérience professionnelle en tant que directeur financier puis administrateur-délégué du groupe Frère-Bourgeois, une holding professionnelle familiale (1983-2019), ainsi qu'en tant qu'administrateur non-exécutif dans des secteurs très divers, puisqu'il a exercé des mandats d'administrateur (et président) dans une centaine d'entreprises, allant de holdings financiers à de grandes entreprises telles que Pernod Ricard, Petrofina, Bertelsmann, Eiffage ou M6 ainsi qu'au sein du conseil d'administration de Banca Leonardo.

Il a eu l'occasion de faire partie et de présider à diverses reprises des comités d'audit, de stratégie, de contrôle, de nomination et de rémunération et a donc acquis une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités et des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Outre les mandats liés à son activité professionnelle, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs ASBL, sociétés et groupements divers. Il a enseigné à l'Ecole de commerce Solvay (comptabilité, contrôle de gestion et stratégie) de 1969 à 2017.

Thomas Demeure

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Thomas Demeure** est licencié en sciences économiques appliquées et licencié en droit (UCL) et a obtenu un MBA (University of Chicago).

Il a poursuivi une carrière de près de 35 ans en banque d'affaires (fusions et acquisitions et marchés des capitaux) à New York et à Londres. En tant que vice chairman Investment Banking chez Barclays et, précédemment, chairman du département Institutions Financières Europe, Moyen-Orient et Afrique chez Citi, il a accumulé une expérience analytique et transactionnelle étendue dans le secteur financier européen qui permet notamment de renforcer la compétence collective du comité d'audit dans ces matières.

Jean-Marie Laurent Josi

- Membre du comité d'audit

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'École de commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle pointue en matière stratégique, financière et de gouvernance d'entreprises au cours de sa carrière au travers principalement de sa fonction de CEO de Cobepa depuis 2004. Il a également occupé divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs variés dont Cobepa est actionnaire, incluant Carmeuse (membre du comité d'audit et du comité de rémunération et nomination), van Oord (membre du comité d'audit) et Socotec (président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération et nomination).

Ces différents mandats lui ont permis d'acquérir une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités ainsi que des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités, en ce compris les enjeux en matière de développement des technologies informatiques.

Frank van Bellingen

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Frank van Bellingen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (London School of Economics).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il était responsable de la gestion des risques depuis 1988 jusqu'en mai 2022. Il a présidé le comité des risques de Degroof Petercam de 2015 jusqu'à mai 2022.

Monsieur van Bellingen est également administrateur de BDPL (Banque Degroof Petercam Luxembourg) et DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

Jacques-Martin Philippon

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Jacques-Martin Philippon** a acquis une expérience professionnelle en gestion d'entreprises et plus particulièrement la gestion des risques. Il est administrateur (exécutif et non-exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990 dans le secteur bancaire, financier, dans des fonds de Private Equity ainsi que dans d'autres secteurs, tels que la production artistique et audiovisuelle, la logistique, ou encore la promotion immobilière tant en Belgique qu'à l'étranger.

En outre, il est membre de différents comités spécialisés de la Banque Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2014. Il est actuellement membre du comité des risques et du comité de nomination chez Degroof Petercam et membre du comité d'audit et risques chez Banque Degroof Petercam Luxembourg. Il dispose d'une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Jean-Baptiste Douville de Franssu

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Douville de Franssu** est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris).

Jusqu'en 2012, il a été managing director et membre du comité de direction mondial d'INVESCO Ltd, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est aujourd'hui administrateur de sociétés dans le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Instituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil de surveillance et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie du secteur financier et plus particulièrement du métier de gestion d'actifs, de la gestion des risques et des enjeux en matière de technologies informatiques.

Monsieur Douville de Franssu est également administrateur de DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

Sylvie Rémond

- Présidente du comité des risques
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Madame **Sylvie Rémond**, diplômée de l'ESC Rouen, compte près de 40 ans d'expérience dans les métiers de la relation client, de la structuration financière et de la gestion des risques au sein du Groupe Société Générale. Elle y a été membre du Comité de direction à partir de 2011 et directrice des risques du groupe à partir de 2018. En parallèle, Sylvie Rémond a exercé des mandats au sein des conseils d'administration de filiales françaises et étrangères du groupe Société Générale, dans les comités de risques et d'audit, renforçant ainsi son expérience de la gouvernance d'entreprises cotées et non cotées.

Madame Rémond est actuellement membre du comité des rémunérations et du comité d'audit chez SOPRA STERIA (société française cotée) et membre du comité des rémunérations chez SOGECAP (société française régulée). Elle est également présidente du comité des risques et membre du comité d'audit de la société française BOURSORAMA.

En tant qu'administratrice indépendante, elle préside le comité des risques.

Tamar Joulia-Paris

Forte de plus de 40 ans d'expérience dans le secteur financier, et plus particulièrement la gestion de portefeuille et des risques, Madame **Tamar Joulia-Paris** a passé près de 25 ans chez ING Group en commençant comme Head of Credit Risk Management chez Banque Bruxelles Lambert, occupant par la suite successivement les fonctions de Global Head of Credit Portfolio Management, Global Head of Credit Markets et Global Head of Credit Portfolio Group. Elle est également professeur en gestion des risques financiers et ESG à l'Université Saint-Louis (Bruxelles) et exerce plusieurs mandats d'administrateur indépendant, notamment chez Greenomy et dans le groupe Dexia, où elle est aussi membre des comités des risques et d'audit. Madame Tamar Joulia-Paris est également administratrice de DPAM

12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité de direction, dont il nomme et révoque les membres après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle.

Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

Membres au 31 décembre 2023

Monsieur Hugo Lasat	Chief Executive Officer
Madame Sabine Caudron	Head of Private Banking
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer
Monsieur Filip Depaz	Chief Operating Officer

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué.

Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 55 fois au cours de l'exercice.

Hugo Lasat

Monsieur **Hugo Lasat** occupe la fonction de CEO depuis octobre 2021. Celui-ci a rejoint Petercam en 2011 en tant qu'associé et responsable de Petercam Institutional Asset Management. En 2016, suite à la fusion entre Banque Degroof et Petercam, il reprend la direction de DPAM en tant que CEO. Il a débuté sa carrière en 1986 chez Arthur Andersen & Co et s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (Banque Bacob, AG Asset Management, Paribas Asset Management, Banque Paribas Belgium, Cordius Asset Management, Amonis, Candriam et Groupe Dexia). Il est titulaire d'une maîtrise en économie et d'une maîtrise post-universitaire en finance de la KU Leuven (Campus Brussel). Hugo Lasat est professeur invité à la KU Leuven (Campus Brussel) et est administrateur de Baloise Holding, Basler Leben AG et Basler Versicherung AG.



Sabine Caudron

Madame **Sabine Caudron** occupe la fonction d'Administrateur Délégué de Head of Private Banking depuis mai 2022. Celle-ci a rejoint le groupe Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Brussels de 2018 à 2020. En 2021, elle réintègre le groupe en tant que Head of Private Banking Flanders avant de reprendre la responsabilité de l'ensemble des activités de Private Banking six mois plus tard. Avant cela, elle a travaillé pendant 18 ans chez BNP Paribas Fortis Belgium où elle a occupé la fonction de Director Private Banking Brussels. En 2012, elle rejoint Pulaetco Dewaay Private Bankers en tant que Head of Sales et membre du comité exécutif. Sabine Caudron est titulaire d'une licence en Quantitative *Economics and Decision Sciences* de University of California, San Diego, et dispose d'un master en fiscalité du European Tax College d'Anvers.



Nathalie Basyn

Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de responsable du Corporate Performance Management et de responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.



Filip Depaz

Monsieur **Filip Depaz** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Chief Operating Officer depuis octobre 2022. Avant de rejoindre le groupe Degroof Petercam, il était responsable du programme de transformation chez Athora Group, une compagnie d'assurance-vie active sur les marchés européens. Il était auparavant actif en tant que Chief Operating Officer et membre du comité exécutif d'Immobel. De 1999 à 2019 il a occupé les postes de COO, CEO, membre du comité exécutif et du conseil d'administration chez Delta Lloyd Life Belgium. Après la reprise du groupe Delta Lloyd par NN Insurance, il a dirigé l'intégration en tant que directeur des opérations et membre du conseil d'administration de NN Insurance Belgium. Il a également été actif chez Axa et Citibank dans des projets de transformation. Filip Depaz est détenteur d'un diplôme d'ingénieur commercial de la KU Leuven et a participé au programme de management de la Vlerick Management School.



Gilles Firmin

Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Chief Risk Officer depuis octobre 2015. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.



12.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe. Dans le contexte particulier de la modification attendue de la structure de l'actionnariat de la banque, le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de distribution de dividende à l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2024.

12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance décrivant et documentant l'ensemble de ses modalités d'organisation interne. Le mémoire de gouvernance reprend des informations sur les éléments suivants :

- la structure de l'actionnariat de la banque
- la structure du groupe dont la banque est la maison-mère
- la politique en matière de composition et de fonctionnement du conseil d'administration
- la structure de gestion et l'organigramme
- le contrôle interne et les fonctions-clés
- la structure organisationnelle
- la politique de rémunération
- le code de conduite et de comportement
- la sécurité ICT et la continuité
- la politique en matière de publicité des principes appliqués

Le conseil d'administration de Degroof Petercam approuve le mémoire de gouvernance et s'assure de sa mise à jour. Le mémoire de gouvernance et ses modifications significatives sont communiqués à la Banque nationale de Belgique.

13 | Conflits d'intérêts

En 2023, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'article 7:96, § 1^{er}, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous:

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19/01/2023

3.2. Rapport du comité de rémunération du 16 janvier 2023

Les administrateurs exécutifs quittent la réunion en raison du conflit d'intérêts patrimonial potentiel direct.

Yvan De Cock commente le rapport d'activité du comité de rémunération qui s'est tenu le 16 janvier dernier pour aborder la fidélisation de personnes clés au niveau de leur rémunération variable 2023 payée en 2024.

Le comité a analysé la possibilité (et l'impact financier pour la Banque) d'un programme de fidélisation de personnes essentielles/clés ou dont le départ serait susceptible de constituer un risque pour la Banque. (...)

Le coût supplémentaire (par rapport à la rémunération variable en 2021) estimé pour la Banque serait inférieur à 1% du GOR.

En réponse à Tamar Joulia-Paris, Yvan De Cock et Gilles Samyn confirment que cette fidélisation doit être mise en place pour préserver la stabilité de la direction, et, comme mentionné par Jacques-Martin Philippson, pour veiller à ce que la Banque puisse compter sur une équipe motivée pour faire face aux défis à venir. (...)

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération et donne mandat au comité de rémunération pour arrêter la liste des bénéficiaires du plan de fidélisation tel que décrit.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 01/03/2023

5.4. Rapport du comité de rémunération du 22 février 2023

En l'absence des administrateurs exécutifs qui ont quitté la réunion pour ne pas assister aux délibérations et au vote sur leur propre rémunération, le président du comité de rémunération commente la proposition de rémunérations variables pour l'exercice 2022 et d'adaptations du package salarial des membres du comité de direction/comité exécutif et responsables de fonctions de contrôle indépendantes, notamment d'un point de vue cohérence entre les scores discutés en comité de nomination et le bonus, ainsi que du positionnement par rapport au benchmark.

L'impact financier des évolutions de packages proposées pour les membres du comité de direction représente une augmentation de 3,9% de l'enveloppe de rémunération globale des membres du comité de direction, ce qui est inférieur à 0,5% du GOR. (...)

Le comité recommande de valider (1) la proposition de rémunération variable pour l'exercice 2022 octroyée aux membres du comité de direction/comité exécutif/responsables de fonctions de contrôle indépendantes, et (2) la proposition d'augmentation de l'enveloppe globale de rémunération des membres du comité de direction/comité exécutif/responsables de fonction de contrôle indépendantes. (...)

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2023

Le président rappelle en préambule que la question de l'octroi éventuel d'une prime de projet aux membres du comité de direction étant un avantage direct patrimonial pour les administrateurs exécutifs, ils se sont abstenus, conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts, de participer aux débats y relatifs lors du conseil d'administration du 22 juin dernier, et ne sont dès lors pas présents non plus aujourd'hui pour poursuivre les délibérations. (...)

Pour compenser la charge de travail particulièrement intense liée à un projet spécifique, le conseil d'administration décide d'octroyer aux membres du comité de direction une prime de projet. Ces primes auront un impact total estimé pour la société inférieur à 1% du GOR.

14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com.

Fait à Bruxelles, le 24 avril 2024